



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1206

12 May 2016

FRENCH

Original: ENGLISH

1100^e séance plénière

Journal n° 1100 du CP, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1206
DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE
MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2016

(Vienne, 5 et 6 octobre 2016)

Le Conseil permanent,

Se félicitant de l'offre de la République d'Autriche d'accueillir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2016 et comme suite aux discussions menées avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

1. Décide de tenir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2016, qui pourrait porter sur des questions liées à la jeunesse, aux migrations et à l'extrémisme violent, les 5 et 6 octobre 2016 en Autriche ;
2. Note que la Conférence devrait débiter par un segment politique dans l'après-midi du 5 octobre et se poursuivre par des débats dans le cadre de séances distinctes tout au long du 6 octobre ;
3. Décide par ailleurs que l'ordre du jour, le calendrier et les autres modalités d'organisation de la Conférence seront définis plus en détail dans le cadre du Groupe de contact méditerranéen et présentés au Conseil permanent pour adoption.